

**Commission scolaire des Premières-Seigneuries**  
**Comité exécutif**

Le 22 mai 2018

Procès-verbal de la **séance ordinaire du comité exécutif** de la Commission scolaire des Premières-Seigneuries tenue le **mardi 22 mai 2018, à 19 h 50**, au siège social, 643, avenue du Cénacle, Québec, sous la présidence de monsieur René Dion à laquelle sont présentes les personnes suivantes :

DION, René	Président
CHABOT, Hélène	Commissaire
HUDON, René	Commissaire
LIZOTTE, Dominique	Commissaire
PAINCHAUD, Marie-France	Commissaire
ASSELIN, Marie-Claude	Directrice générale
CHOUINARD, Martine	Secrétaire générale
ÉTAIT ABSENTE :	
BÉDARD, Nancy	Commissaire représentant des parents

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le président, monsieur René Dion, déclare la séance ouverte.

**2. VÉRIFICATION DU QUORUM**

Le président constate que le quorum requis par la Loi est atteint.

**3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ par Mme Marie-France Painchaud et résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance.
2. Vérification du quorum.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 24 avril 2018.
5. Suivis au procès-verbal de la séance ordinaire du 24 avril 2018.
6. Dénonciation d'intérêts.
7. Renouvellement du contrat d'assurance de dommages pour l'année scolaire 2018-2019.
8. Octroi d'un contrat – Refaire les perrons de béton - École secondaire Samuel-De Champlain.
9. Approbation du compte de dépenses du président.
10. Portrait personnalisé des activités contractuelles 2016-2017.
11. Communication du président.
12. Communication de la direction générale.
13. Questions et commentaires des commissaires.
14. Levée de la séance.

CE-17/18-082

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**Commission scolaire des Premières-Seigneuries**  
**Comité exécutif**

4. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 24 AVRIL 2018**

CONSIDÉRANT que le procès-verbal de la séance ordinaire du 24 avril 2018 est parvenu aux membres du comité exécutif dans les délais prescrits par la Loi;

IL EST PROPOSÉ par Mme Dominique Lizotte et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 24 avril 2018 soit adopté tel que déposé.

CE-17/18-083

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

5. **SUIVIS AU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 24 AVRIL 2018**

La secrétaire générale dépose un bilan des suivis aux résolutions adoptées lors de la séance ordinaire du 24 avril 2018. Tous les suivis ont été faits.

6. **DÉNONCIATION D'INTÉRÊTS**

Madame Martine Chouinard rappelle aux commissaires qu'ils doivent informer le président lors d'un possible conflit d'intérêts les concernant.

7. **RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ASSURANCE DE DOMMAGES POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2018-2019**

CONSIDÉRANT l'article 270 de la Loi sur l'instruction publique à l'effet que « la commission scolaire peut faire assurer ses biens »;

CONSIDÉRANT qu'il est essentiel pour la Commission scolaire des Premières-Seigneuries de posséder une couverture d'assurance de dommages et de responsabilité;

CONSIDÉRANT l'entente de service établie d'une durée de 3 ans, soit du 1er juillet 2016 au 1er juillet 2019 prévoyant une négociation annuelle des primes d'assurance avec possibilité de retourner en appel d'offres s'il n'y a pas d'entente;

CONSIDÉRANT la négociation effectuée auprès du courtier d'assurance Lemieux Ryan & Associés en ce qui a trait aux primes d'assurances;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction du Service des ressources financières;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité plénier du comité exécutif du 22 mai 2018;

IL EST PROPOSÉ par M. René Hudon et résolu :

- que la Commission scolaire des Premières-Seigneuries retienne la soumission du courtier d'assurances Lemieux, Ryan & Associés au montant de 154 801 \$ (avant taxes) pour l'année scolaire 2018-2019.

CE-17/18-084

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



**Commission scolaire des Premières-Seigneuries**  
**Comité exécutif**

**10. PORTRAIT PERSONNALISÉ DES ACTIVITÉS CONTRACTUELLES 2016-2017**

M. Louis Dandurand effectue un portrait personnalisé des activités contractuelles 2016-2017. Une période de questions et de commentaires s'ensuit.

**11. COMMUNICATION DU PRÉSIDENT**

Il n'y a aucune communication.

**12. COMMUNICATION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE**

- Mme Marie-Claude Asselin informe que pour l'école du Boisé, les travaux d'agrandissement se termineront sous peu en vue d'une inauguration à la rentrée scolaire. Les nouvelles classes seront aménagées en classe flexible.
- Mme Asselin explique que les ressources matérielles ont prévu, pour les prochaines ouvertures de classe, l'aménagement de classes flexibles. Un catalogue de matériel disponible pour ce type d'aménagement a été rendu disponible auprès des directions d'établissement.
- En plus de la demande déjà effectuée de construction d'école secondaire à Charlesbourg, une demande d'agrandissement pour une école secondaire secteur Beauport sera déposée au plus tard en août 2018. L'école de la Seigneurie est identifiée pour cet agrandissement.

**13. QUESTIONS ET COMMENTAIRES DES COMMISSAIRES**

Il n'y a aucune question ni aucun commentaire.

**14. LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h40.

LE PRÉSIDENT,

LA SECRÉTAIRE GÉNÉRALE,

---

René Dion

---

Martine Chouinard

**Commission scolaire des Premières-Seigneuries  
Comité exécutif**

**Commission scolaire des Premières-Seigneuries  
Tableau de comparaison des soumissions 2018-2019**

		Lemieux, Ryan & Associés 2017- 2018	Lemieux, Ryan & Associés 2018- 2019
<b>1. Assurances des différentes responsabilités</b>			
		<i>Primes annuelles</i>	
<b>1.1 Responsabilité civile générale</b>			
Franchise :	2 500 \$	44 026 \$	46 251 \$
<b>- Risque de pollution</b>			
- Pollution soudaine et accidentelle (BAC 2313) de toute nature			
Franchise :	2 500 \$		
- Pollution causée par les produits pétroliers (graduelle)			
Franchise :	2 500 \$		
- Pollution causée par les produits pétroliers (accidentelle)			
Franchise :	2 500 \$		
<b>- Cotations particulières (FAQ n° 94)</b>			
- Limite 50 000 \$			
Franchise :	500 \$		
Biens des tiers lors de stage limite 300 000 \$			
		1 000 \$	1 000 \$
<b>1.2 Responsabilité excédentaire Umbrella</b>			
Rétention 10 000 \$			
Limite d'indemnité 15 000 000 \$			
		15 000 \$	15 000 \$
<b>1.3 Responsabilité erreurs et omissions</b>			
Limite 2 000 000 \$			
Franchise :	2 500 \$	3 680 \$	3 680 \$
<b>2. Assurance de la fidélité des employés, de la perte d'argent et de valeurs négociables</b>			
Convention I à VI – Formule A			
Franchise :	2 500 \$	2 900 \$	2 900 \$

**Commission scolaire des Premières-Seigneuries  
Comité exécutif**

**Commission scolaire des Premières-Seigneuries  
Tableau de comparaison des soumissions 2018-2019**

		Lemieux, Ryan & Associés 2017- 2018	Lemieux, Ryan & Associés 2018- 2019
<b>3. Assurance particulière</b>			
<b>3.1 Assurance des biens de toute description</b>			
Franchises :	5 000 \$	4 856 \$	5 196 \$
Revenus Locatifs		238 \$	- \$
<b>- Tremblement de terre</b>			
Franchise :	100 000 \$	- \$	- \$
<b>Inondation</b>		- \$	- \$
<b>- Refoulement des égouts</b>			
Franchise :	5 000 \$	- \$	- \$
<b>3.2 Assurance bris de machines</b>			
Montant d'assurance 1 000 000 \$			
Franchise :	2 500 \$	250 \$	255 \$
<b>3.3 Assurance des équipements d'entrepreneurs</b>			
<b>- Équipements des tiers</b>			
Franchise :	2 500 \$	875 \$	875 \$
<b>- Équipements de l'assuré</b>			
Franchise :	2 500 \$	3 441 \$	3 441 \$
<b>3.4 Assurance multirisques</b>			
<b>- Limite 100 000 \$</b>			
Franchise :	2 500 \$	900 \$	900 \$

**Commission scolaire des Premières-Seigneuries  
Comité exécutif**

**Commission scolaire des Premières-Seigneuries  
Tableau de comparaison des soumissions 2018-2019**

		Lemieux, Ryan & Associés 2017- 2018	Lemieux, Ryan & Associés 2018- 2019
<b>4. Assurances automobiles</b>			
<b>4.1 Assurance automobile des propriétaires</b>			
- Véhicules de formation du CFTC			
Franchise :	10 000 \$	68 883 \$	69 118 \$
- Véhicules de service			
Franchise :	5 000 \$	- \$	- \$
- Véhicules loués au Centre de gestion de l'équipement roulant			
Franchise :	S. O.	- \$	- \$
- FAQ n° 27-1 * de base			
Limite 50 000 \$			
Franchise :	500 \$	100 \$	100 \$
- FAQ n° 27-2 * Centre de formation en transport de Charlesbourg			
- Limite 35 000 \$			
Franchise :	5 000 \$	- \$	- \$
- Limite 100 000 \$			
Franchise :	10 000 \$	1 685 \$	1 685 \$
<b>4.2 Assurance automobile des garagistes</b>			
Limite :	400 000 \$		
Franchise :	2 500 \$	1 500 \$	1 500 \$
<hr/>			
<b>Prime totale</b>		149 334 \$	151 901 \$
<b>Taxes (5 % - 9 %)</b>			
<b>Coût total</b>			
<b>Options</b>			
Umbrella à 20 000 000 \$		1 900 \$	2 900 \$
<b>Total incluant option</b>		<u>151 234 \$</u>	<u>154 801 \$</u>
<b>Écart</b>			3 567 \$ 2,36%

# Commission scolaire des Premières-Seigneuries Comité exécutif

 Commission scolaire des  
**PREMIÈRES-SEIGNEURIES**  
Inspirer pour devenir

**PROJET NO # 18-010**      **REFAIRE LES PERRONS DE BÉTON**  
**ÉCOLE SECONDAIRE SAMUEL-DE CHAMPLAIN**

**OUVERTURE DE SOUMISSIONS :**    **15 MAI 2018 À 14 H**

**PRÉSENCES :**                            **ROGER LEMIEUX ET SYLVIANNE GRENIER**

## TABLEAU COMPARATIF

### APPEL D'OFFRES

SUR INVITATION -----   
 PUBLIC -----

PRIX  
DE LA  
SOUMISSION  
(AVANT TAXES)

SOUMISSIONNAIRES	PRIX DE LA SOUMISSION (AVANT TAXES)	ADMISSIBILITÉ				CONFORMITÉ				
		LICENCE (R.B.Q.)	PROBITÉ DU SOUMISSIONNAIRE	Attestation Revenu Québec (A.R.Q.) OU Absence d'établissement au Québec	VÉRIFICATION R.E.N.A.	BORDEAU DE PRIX	EXTRAIT DE RÉOLUTION	GARANTIE DE SOUMISSION	VÉRIFICATION CONFORMITÉ GARANTIE DE SOUMISSION	CONFORMITÉ DE LA SOUMISSION
<i>Menuiserie D. Pouliot</i>	138 200,00 \$	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
<i>Louis Fecteau</i>	146 255,00 \$	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
<i>Parko</i>	148 501,00 \$	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
<i>Sotraco</i>	155 599,00 \$									
<i>Construction Bruno Blanchette</i>	163 700,00 \$									
	\$									
	\$									
	\$									
	\$									
	\$									